

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017

Présents : Mme PONCHAUX - MM BONDELU-DESPREZ – BOSSU, MMES TALFER- JACQMIN, MM BONAMY – BAR, MME WINTER, MM BOUTRY - FLEURIE, MME DRUELLE, MM DUPONT – DESCAMPS, MME BONTE – MALBRANQUE- QUINZAIN-DELPORTE et MR BRUNELLE (19 présents)

Excusés :

Mr CATTEZ donne pouvoir à Mr DESPREZ

Mme VANDENABEELE donne pouvoir à Mr BOUTRY

Absent :

Mme MAZINGHIEN

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mr BRUNELLE propose au conseil municipal que ce ne soit pas Mr Bossu qui soit secrétaire de séance (comme à chaque séance) mais que le groupe emmerin avenir puisse aussi être secrétaire de séance, il sera chargé de faire l'appel et de contrôler l'élaboration du procès-verbal.

Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services sera amenée, si nécessaire, à apporter des précisions administratives sur les dossiers évoqués au cours des débats.

Approbation du P.V. de la séance précédente :

Mme Delporte fait la remarque que le Trésorier, n'a pas comme indiqué dans le compte rendu précédent, pris de rendez-vous avec elle et Madame le Maire comme demandé par elle-même et s'est contenté d'un simple courrier confirmant à Madame le maire qu'il estime que sa démarche en matière de remboursement est conforme, courrier transmis à Madame Delporte.

Madame Delporte informe Madame le Maire, qu'un courrier de précision a été émis auprès du Trésorier.

Le P.V. du conseil du 16 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Démission de Danielle ROY :

Madame le Maire informe le conseil, que Mme ROY Danielle a souhaité donner sa démission suite à une opposition avec la façon dont travaille le groupe Majoritaire.

Election d'un(e) élu(e) au C.C.A.S :

Suite à la démission de Mme ROY, son poste d'administrateur C.C.A.S. issu du conseil municipal est vacant, Madame le Maire demande donc qui parmi les membres du Conseil souhaite se porter candidat.

Mme TALFER se porte candidate, et évoque les différentes actions qu'elle compte mettre en œuvre si celle-ci est élue.

Le conseil Municipal procède à un vote secret.

19 votes pour Mme TALFER

2 votes blancs

Madame TALFER est élue Administratrice C.C.A.S. en tant qu'élue du conseil municipal au sein du C.C.A.S.

Fiscalité directe, vote des taux d'imposition 2017 :

Madame le Maire et la commission finances proposent de ne pas modifier les taux d'imposition, soit :

Taxe Habitation : 28,43%

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 26,60%

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 68,36%

Adopté à la majorité (20 pour, 0 contre, 1 abstention)

Budget Primitif 2017 :

Madame le Maire et Monsieur Bondelu adjoint aux finances, présentent le projet de budget primitif 2017, et informent le conseil sur les différents points abordés lors de la commission finances.

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à la majorité (19 pour, 2 contre, 0 abstention)

Attribution des prix des maisons et jardins fleuris et des jardins familiaux :

Madame le Maire et Monsieur Bondelu adjoint aux finances, présentent les prix et conditions d'attribution des prix.

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Subvention exceptionnelle à l'association « Urgence Concept » :

Madame JACQMIN présente l'association et explique son implication dans la matinée organisée dans la Salle Etoile Bernard André, en vue d'informer nos concitoyens sur les gestes de premiers secours et l'utilisation des défibrillateurs automatiques présents à plusieurs points de notre commune (mairie, salle de sport)

Une subvention de 400 € est proposée

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Indemnités des élus :

Madame le Maire et Monsieur Bondelu adjoint aux finances, présentent les nouveaux taux proposés suite à la démission de Madame Roy :

Maire 38% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adjoints 17,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseillers Municipaux Délégués 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le groupe Emmerin Avenir, fait remarquer que la base de calcul passe de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017, entraînant une augmentation automatique des indemnités des élus

Madame de Maire, informe qu'elle a calculé l'augmentation soit mensuellement :

Maire : 10,52 €

Adjoints 2,27 €

Conseillers Municipaux Délégués 0,65 €

Adopté à la majorité (19 pour, 2 contre, 0 abstention)

Débat sur le Règlement Local de Publicité (R.L.P.) :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la compétence autrefois détenue par les communes d'élaborer, modifier ou réviser un règlement local de publicité (RLP) est maintenant transférée à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La MEL a donc prescrit un RLP métropolitain qui remplacera, dès son entrée en vigueur, les RLP communaux existants et s'appliquera à l'ensemble des communes membres de la MEL.

Elle invite donc le conseil municipal à se prononcer sur les objectifs du RLP tels que définis par la MEL, à savoir 4 orientations :

1. Instaurer des zones à l'intérieur desquelles la publicité sera davantage encadrée et mieux adaptée au cadre environnant
2. Réglementer certains types de dispositifs, visuellement polluants par leur présence forte sur le territoire ou leur caractère lumineux et/ou énergivores ou d'une densité trop importante
3. Assouplir l'interdiction de publicité dans certains lieux protégés
4. Pour les enseignes, concilier protection du cadre de vie et besoins de communication des acteurs économiques locaux

Mme le Maire précise qu'il faudra, peut-être, redéfinir le périmètre de la commune qui a été arrêté par délibération en 1986.

Une réunion sur le RLP, à laquelle elle participera, va être organisée en avril à la MEL. Elle demande donc aux membres du conseil municipal leurs éventuelles remarques sur ce sujet. Aucune observation n'étant formulée, il est passé au point suivant de l'ordre du jour.

Le conseil municipal acte de la tenue du débat sur les orientations générales du règlement local de publicité.

Débat sur le rapport d'observation définitive de la chambre régionale des comptes sur le stationnement urbain :

Madame le Maire présente le rapport d'observation sur le stationnement urbain dans les communes de la MEL.

Madame le Maire explique le fonctionnement de propriété des voiries.

Mr Brunelle demande ce qu'il en est du parking situé devant l'espace sportif et à côté du Groupe scolaire, Madame le Maire informe que cet espace reste communal, ayant un espace de développement éventuel pour le groupe scolaire, cependant l'entretien reste de ce fait à la charge communale et non de la MEL comme le reste des voiries de la commune.

Avenant n°2 à la Convention pour la Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à une obligation de transmission au représentant de l'Etat :

Madame le Maire sollicite auprès du conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention signée en 2014 avec la Préfecture du Nord pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

En effet, compte tenu de la possibilité d'intégrer la télétransmission des actes, via le dispositif ixchange, aux autres logiciels déjà utilisés actuellement pour les activités de services administratifs de la mairie (comptabilité, élections, gestion du personnel, état

civil), il est aujourd'hui proposé de modifier l'opérateur de transmission (J.V.S. Mairistem) et son dispositif (IXCHANGE).

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Avenant n°1 au Règlement intérieur d'utilisation des salles concernant la sécurisation des manifestations :

Madame le Maire propose au conseil de voter un avenant au règlement intérieur d'utilisation des salles portant sur les dispositions prises par l'organisateur pour garantir la sécurité des manifestations organisées par les associations et la municipalité dans le cadre du Plan Vigipirate (suite aux obligations de sécurité communiquées par la Préfecture) et propose la modification de la délibération N°2015/29 en date du 16 juin 2015

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Prise en Charge des charges inhérentes à l'occupation du local mis à disposition pour l'association Diocésaine :

Madame le Maire propose de modifier l'article 8 de la convention afin que les charges : eau, gaz, électricité et chauffage ainsi que les impôts et taxes relatifs à ces locaux restent à la charge de la commune.

En effet, par la délibération n°2016/33 en date du 23 juin 2016, le conseil municipal a décidé la mise à disposition d'un local partagé loué par la commune au C.C.A.S d'EMMERIN, sis 10 place du Général de Gaulle à EMMERIN.

Suite à la convention de mise à disposition signée entre la commune et l'association diocésaine ces frais étaient intégralement supportés par eux alors que ce local sert aussi dans le cadre du partage au service de Protection Maternelle (PMI) et que l'association diocésaine l'utilise de façon très réduite.

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Vente parcelle B995 :

Madame le Maire et Monsieur Bondelu adjoint aux finances, présentent la proposition d'achat reçue le 13 décembre 2015 à l'étude de Maître RYSSSEN, notaire à Seclin, au prix de 160 000 € net vendeur.

Cette vente s'inscrivant dans la suite des délibérations N°2014/74 du 1^{er} décembre 2014 autorisant la mise en vente de la parcelle B995 et la délibération N°2015/07 du 24 mars 2015 autorisant la mise en vente au prix de 162 000 € net vendeur dans le cadre d'une procédure notariale.

La commission finances a émis un avis favorable à cette vente.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser cette vente au prix de 160 000 € net vendeur et d'autoriser Madame le Maire à signer le projet d'acte de vente.

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques :

Madame le Maire informe le conseil, d'un accord avec les services de la M.E.L. pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'espace étoile Bernard André, rue auguste Potié (face à la Mairie).

Cette installation entrainera la transformation de 3 places de stationnement en 2 places pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.

Mr Brunelle demande si l'installation ne peut se faire ailleurs, parking à côté de l'église ou autre, Madame le Maire répond que pour des raisons économiques, le seul emplacement est celui-là.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Changement de nom de la Place des paveurs d'EMMERIN :

Madame le Maire propose de rendre hommage à Arthur Roussel, Maire de la commune durant 33 ans (1908-1919, 1925-1947, mandat interrompu par mise en place d'une délégation municipale de 3 membres par décision du gouvernement de 1939 à 1944) en modifiant le nom de la place des Paveurs en « Place des paveurs d'EMMERIN – Arthur ROUSSEL »

Monsieur Roussel a également fondé la Société en Nom Collectif de Pavage Arthur et Léonard ROUSSEL

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Nomination à la Commission Locale D'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C) :

Suite à la délibération N°17C0014 du 5 janvier 2017 de la M.E.L. portant création entre la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.) et de ses communes-membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Madame le Maire propose sa nomination comme représentante du conseil au sein de cette commission

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mise à jour du tableau des effectifs suite aux modifications statutaires :

Madame le Maire communique le nouveau Tableau des effectifs du personnel communal suite à la mise en application au 1^{er} Janvier 2017 du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et de rémunérations (P.P.C.R.) par catégorie et par cadre.

Cela a donc entraîné la suppression de certains grades et le reclassement d'un grand nombre d'agents à un grade supérieur.

Il s'agit donc de l'adaptation de la délibération n°2016/19 du 19 mars 2016 à la nouvelle situation des agents

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mise en place de Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions et de l'Expertise (R.I.F.S.E.P.) (Modificatif):

Madame le Maire informe que suite à la dernière délibération n°2016/63 du 16 décembre 2016, les techniciens ne sont pas intégrés dans ce régime indemnitare, le conseil doit donc revoter afin de valider cette mise à jour réglementaire

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mise en place de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.) pour les techniciens :

Madame le Maire communique les conditions de la mise en place de l'indemnité spécifique de service (I.S.S.) et propose sa mise en application dans notre commune.

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mise en place de la Prime de Service et de Rendement (P.S.R.) pour les techniciens :

Madame le Maire communique les conditions de la mise en place de la Prime de Service et de Rendement (P.S.R.) et propose sa mise en application dans notre commune, suite au recrutement au 1^{er} Janvier 2017, d'un Technicien Territorial au sein de notre collectivité

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mise en place de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires pour les techniciens (I.H.T.S.) :

Madame le Maire propose au conseil de mettre à jour la délibération n°2002/36 en date du 1^{er} Octobre 2012, suite à la modification du Tableau des effectifs délibérée. Les cadres d'emploi susceptibles d'être bénéficiaires de cette indemnité :

- Rédacteur
- Adjoint Administratif
- ATSEM
- Technicien
- Agent de Maîtrise
- Adjoint Technique
- animateur
- Adjoint d'Animation
- Assistant d'enseignement artistique

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Contrat groupe d'assurance statutaire avec le C.D.G.59 :

Madame le Maire propose au conseil de participer via le CDG 59 à un lancement d'une mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques statutaires que les communes supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Mr Brunelle demande si ce contrat n'est pas redondant avec le contrat souscrit il y a peu lors de la consultation sur le marché d'assurance.

Madame le Maire confirme que nous sommes déjà couverts mais propose de participer quand même au cas où la commune aurait un tarif plus favorable

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'installation d'un city stade :

Suite au lancement de la procédure de consultation sous forme de procédure adaptée qui a été lancée, Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer tous les documents du marché quand le choix de l'entreprise sera arrêté.

Le montant de la dépense estimé à 150 000 € TTC est inscrit au budget primitif 2017

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Résultats de la consultation pour la fourrière municipale :

Madame le Maire et Monsieur Bondelu adjoint aux finances, présentent le résultat d'une consultation de fourrière municipale.

Le groupe Emmerin Avenir, demande le retrait, car aucune demande de consultation n'a été votée par un conseil municipal précédent.

Madame le Maire précise que c'est une information, sans tenir compte de la remarque de l'opposition, compte tenu du faible montant de la dépense (environ 300 €/an) qui ne nécessite pas de formalisme particulier mais seulement la consultation de 3 prestataires.

A savoir :

Proposition de :	Etablissement Maillard	Etablissement Buisine	Etablissement Le Gallou
Tarif enlèvement véhicule	90,00 € TTC (75,00 € HT)	116,56 € TTC	116,81 € TTC
Tarif Expertise	30,00 € TTC (25,00 € HT)	61 € TTC	73,20 € TTC
Tarif Jours de Garde	3,60 € TTC (3,00 € HT)	6,18 € TTC	6,19 € TTC

Après avis de la commission finances, L'établissement Maillard est désigné comme prestataire pour la mise en fourrière pour la commune d'EMMERIN

Nouvelles adhésions au S.I.D.E.N.- S.I.A.N. :

Madame le Maire informe de l'adhésion de nouvelles communes au S.I.D.E.N.-S.I.A.N.

ELINCOURT (Nord), EVERGNICOURT (Aisne), BLECOURT (Nord), HAYNECOURT (Nord), FREMICOURT (Pas de calais), NEUFCHATEL SUR AISNE (Aisne), POUILLY SUR SERRE (Aisne), Syndical Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val D'Artois (Pas de Calais), Hazebrouck (Nord)

Pas de remarque, ni de question du conseil.

Adopté à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention)

Questions diverses de l'opposition :

Madame le Maire informe le conseil municipal de son refus de répondre aux questions diverses de l'opposition, suite à la non réception de ces questions dans le délai fixé par le règlement intérieur

Mme Delporte l'informe pour le Groupe Emmerin Avenir de l'existence d'une jurisprudence (Le tribunal administratif de Versailles a jugé le 24 septembre 2009, « injustifié » le délai de 72 heures pour donner au Maire le texte des questions. Jugement confirmé par la Cour administrative d'appel de Versailles) et demande donc officiellement une remise à niveau du règlement intérieur afin d'être conforme aux nouvelles lois en vigueur.

Retour sur les délégations de Mme le Maire au nom du conseil :

Madame le Maire informe le conseil municipal de signatures effectuées en son nom dans le cadre de sa délégation de signature :

- . Signature du Marché public assurances**
- . Signature convention de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD Haubourdin – Emmerin – Loos) qui a pour objectifs entre autres la prévention de la délinquance des jeunes, les violences faites aux femmes et familiales, avec maintenant l'intégration d'une cellule de prévention de la radicalisation.**
- . Travail de réflexion pour la mise en place d'une Police municipale Intercommunale avec Haubourdin.**

Informations diverses :

. Madame le Maire informe le conseil municipal ainsi que l'assemblée que suite aux nouvelles élections à la MEL, celle-ci est désormais membre de la commission du conseil de l'eau ainsi que dans une instance de gouvernance dédiée au suivi des champs captants (Comité partenarial « Territoire Sud »)

Madame le Maire informe le conseil municipal ainsi que l'assemblée de la demande de Mme QUINZAIN d'intégrer le groupe majoritaire, alors que celle-ci est élue d'opposition, Mme le Maire l'informe que le groupe accepte à l'unanimité son intégration.

. Madame le Maire informe le conseil municipal ainsi que l'assemblée présente de l'arrêté de fermeture pris par elle concernant le CLUB CANIN D'EMMERIN et donne lecture des motifs qui l'ont amenée à prendre cette décision.

. Madame le Maire informe le conseil municipal ainsi que l'assemblée des différentes festivités et manifestations à venir sur la commune :

24 mars 20h quintette Espace Etoile Bernard André par les enfants de l'école

26 mars Parcours du cœur 9H30 salle des aînés

31 mars 18H30 anniversaire 41 ans du groupe scolaire Simmons

7 avril concert fin de cycle, Espace Etoile Bernard André 19H

8 avril 10H – 12h Troc plantes cour de la Howarderie

8 avril, Chœurs de l'Opéra à l'église saint Barthélemy 20H

8 mai Dépôt gerbe à 12h Monument aux morts

20 mai, concert école de musique sur le thème musiques de film

24 juin 20 ans des Chœurs de la Canteraine 20H30

Le secrétaire

Laurent BRUNELLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the top, representing the name Laurent Brunelle.